Soutenez le Fonds « BICHE Partenariat et Solidarité » et ensemble, mobilisons-nous au plus près des enjeux de notre territoire en rendant Le BICHE accessible à toutes et à tous !

Formulaire de dons

À compléter et à envoyer à
« Fonds Biche Partenariat et Solidarité »
11 rue Ingénieur Verrière, 56 100 LORIENT

Je fais un don de:

- ❑ 30 €
- ❑ Don libre : ..... €
- ❑ 70 €
- ❑ 100 €

Je règle par:

- ❑ Chèque bancaire à l'ordre du Fonds « Biche Partenariat et Solidarité »
- ❑ Carte Bancaire : faites votre don directement sur le site internet www.lebiche.com

Je suis:

❑ Un particulier ❑ Une entreprise

Mes coordonnées:

Nom: .....

Prénom: .....

Structure, si entreprise: .....

Adresse: .....

Code postal: ..... Ville: .....

Téléphone: .....

Courriel: ..... @ .....

❑ J'accepte de recevoir la newsletter de l'association « Les Amis du Biche »

! UN GRAND MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

A réception de votre don, nous vous retournerons votre reçu fiscal. Nous sommes à l'écoute de toutes vos idées pour une création commune au service des projets à caractère social de notre territoire, alors n'hésitez pas à nous contacter !

Les données collectées serviront uniquement à traiter votre don et à vous informer des actualités de l'association « Les Amis du Biche ». Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles en vigueur depuis le 25/05/18 et la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de modification des données personnelles vous concernant, sur simple demande par courrier à l'association « Les Amis du Biche ».

Association Les Amis du Biche « Fonds Biche Partenariat et Solidarité »
11 rue Ingénieur Verrière, 56100 LORIENT - 02 97 37 53 33 - www.lebiche.com

Soutenez Le Fonds
"Biche Partenariat et Solidarite"

« Mobilisons-nous pour rendre BICHE accessible à toutes et à tous ! »

Qui sommes-nous ?

Nous sommes l'association « Les Amis du Biche », forte d'une équipe de bénévoles et d'adhérents passionnés, fondée en 2003 et reconnue d'intérêt général pour le territoire. Nous organisons des sorties en mer à bord du chef d'œuvre témoin du patrimoine maritime, LE « BICHE », dernier Thonier Dundee de l'Atlantique !

Cette année, nous avons décidé de renforcer notre rôle de levier social du territoire et de donner une nouvelle dimension à nos missions par l'ouverture du Fonds:

« Biche Partenariat et Solidarité »

Pour valoriser ensemble les projets inclusifs à caractère social de notre territoire, porteurs d'espoir et de développement personnel au service de l'autre !

Notre vision à partager

Aujourd'hui, le fonds « BICHE Partenariat et Solidarité » mobilise les citoyens et les entreprises du territoire, pour offrir:

- ✓ aux jeunes scolaires,
- ✓ aux associations agissant pour l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap,
- ✓ aux plus vulnérables,

« Une journée en mer à bord du thonier Biche »

Pour vivre une expérience collective positive propice à l'échange, à l'entraide et à l'épanouissement de chacune et chacun, pour s'initier à la voile traditionnelle et découvrir notre patrimoine maritime à préserver et à transmettre…entre invités, accompagnateurs et équipage !

Nos Missions

Animés par des valeurs fortes, nous proposons dans la bonne humeur, de nombreuses initiatives collectives à partager:

Solidarité : apportons de la gaîté et de l'écoute aux personnes en situation de handicap et d'exclusion ou chacun laisse ses soucis et ses souffrances à terre pour vivre un moment de partage unique

Accessibilité : rendons la voile traditionnelle accessible à toutes et tous, où chacune et chacun est accueilli en toute sécurité, dans le respect de l'autre et de ce qu'il est

Convivialité : rencontrons un équipage mixte de marins professionnels et de bénévoles, d'hommes et de femmes enthousiastes qui souhaitent partager leur passion

Transmission : sensibilisons nos invités à la préservation et à la vitalité de notre patrimoine maritime sous une approche pédagogique et ludique

Aventure : initions nos invités à la navigation : hisser les voiles, apprendre à faire des nœuds, lire une carte, découvrir la vie à bord du bateau, participer aux manœuvres…

Notre cap

Une sortie en mer revient à 70 € par personne et nous avons besoin de votre soutien pour permettre au plus grand nombre de vivre une journée mémorable qui éveille les sens, riche en émotions partagées !

© Crédit Photos: Maison de l'Enfance Groix, Annie Célis, Croisières de Pen Bron, Archives Association Les Amis du Biche
Création: ©Culture&Mécénat 2020
Ne pas jeter sur la voie publique

Mobilisons-nous !

Afin de de permettre à toutes et tous de vivre une expérience collective unique, nous avons besoin de votre soutien pour réunir les ressources nécessaires pour embarquer et faire naviguer toutes ces personnes éloignées de la culture maritime.

En soutenant le Fonds « Biche Partenariat et Solidarité », vous :

- ✓ Encouragez la mixité sociale de votre territoire en œuvrant pour l'égalité des chances dans une société plus inclusive
- ✓ Permettez à nos invités d'oublier ses différences le temps d'une journée, dans le respect de l'autre et de ce qu'il est
- ✓ Stimulez l'épanouissement de toutes et tous en leur ouvrant de nouveaux horizons collectifs et individuels
- ✓ Transmettez nos valeurs partagées aux jeunes générations dans un mouvement de solidarité et de pédagogie culturelle
- ✓ Participez à la valorisation de notre patrimoine maritime unique qui est à préserver et à partager

« Devenez acteur utile et solidaire du « Fonds Biche Partenariat et Solidarité » en soutenant une cause qui œuvre pour la mixité sociale de votre territoire ! »

Vous êtes un particulier ?

Encouragez ce projet fédérateur qui a du sens et qui nous concerne tous, en faisant un don et bénéficiez d'un coup de pouce fiscal : 66% de votre don sera déductible de vos impôts sur les revenus (dans la limite de 20% de votre revenu imposable*)

Vous êtes une entreprise ?

Devenez mécène et exprimez vos valeurs en inscrivant votre raison d'être en tant qu'acteur utile et solidaire des enjeux de votre territoire et bénéficiez d'un coup de pouce fiscal : 60% de votre don sera déductible de vos impôts sur les sociétés (dans la limite de 0,5% de votre CAHT annuel ou 20 000 euros*)

*Conformément à la Loi Aillagon du 1er Août 2003, à la Loi Finance 2020, selon les articles 200, 238Bis et 978 du Code Général des Impôts